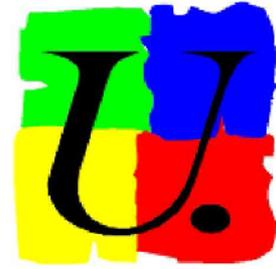




SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

Comité technique ministériel du 18 décembre 2013

Lu par Simon LÉRY

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,
Monsieur le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,
Camarades,

Une fois de plus un agent de la filière exploitation a perdu la vie en service. Sylvain MOUGENET, chef d'équipe d'exploitation au CEI d'Héricourt à la DIR Est, père de deux enfants, a été fauché par un poids lourd sur la RD 438 le 10 décembre. Comme pour un accident mortel de la DR Ile de France, qui a ôté la vie à une jeune TSDD de la spécialité EEI, la CGT a appelé les personnels à déposer un droit de retrait aujourd'hui, jour de la tenue du CHSCT de la DIR Est et de ce CTM. Il s'agit de vous interpellier sur la dangerosité des missions exercées par ces personnels, les risques routiers auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Combien d'agents restent handicapés, blessés, meurtris, suite à un accident de service, et/ou vont travailler la peur au ventre ?

Si la présence de responsables ministériels aux obsèques de notre camarade a été apprécié, pour autant elle ne dédouane pas le ministère de ses responsabilités en refusant de ré-ouvrir des négociation sur un cadrage national dans les DIR.

Il serait grands temps que notre ministère prenne les mesures qui s'imposent en matière de reconnaissance (parcours carrières-rémunérations), de conditions de travail, de moyens matériels et humains. Des baisses d'effectifs de personnels d'exploitation seraient envisagées dans certaines DIR pour 2014. Si cela devait se confirmer, nous nous y opposerions catégoriquement.

La pénibilité des missions exercées par ces personnels, autre facteur de détérioration des conditions de vie, doit également être reconnue par la bonification du service actif, permettant un réel départ anticipé.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la relaxe des 5 militants CGT prononcée mardi dernier par le tribunal de Roanne. Ils étaient poursuivis pour avoir refusés de se soumettre au prélèvement ADN, bien que dispensés de peine par le tribunal de Lyon le 19 novembre 2012 pour avoir tagué un mur pendant une manifestation contre la réforme des retraites en 2010.

Il s'agit là d'une décision de bon sens et de la victoire de la solidarité qui depuis de nombreux mois a traversé CGT, nos organisations syndicales et au delà.

Atteinte aux libertés d'expression syndicale, y compris dans notre ministère, la pratique est courante. L'exemple le plus récent est l'utilisation abusive du « maintien dans l'emploi » dans les DIR la semaine dernière. Alors que les organisations de la FNEE-CGT n'avaient pas appelé à la grève, cette semaine était annoncée par notre confédération et par la fédération comme une semaine d'actions. Une telle pratique constitue une atteinte au droit de grève. Nous demandons que soit rappelé aux services d'une part la procédure « maintien dans l'emploi », et par ailleurs les conditions de son utilisation.

Pour ce CTM un peu particulier, puisqu'il comporte un point unique, je passerai rapidement la parole aux experts que nous vous avons demandé de nommer sur ce sujet de l'Agence Française de la Biodiversité.

Je me garderai d'évoquer à nouveau des points que nous avons eu encore l'occasion d'aborder le 5 décembre dernier : vous seriez par exemple amené à sortir à nouveau un joker – le troisième – sur les crédits AFITF suite à la non perception pour 2014 de la taxe poids lourds. Vous nous avez annoncé pour le 16 décembre une lettre de cadrage pour le comité de suivi ADS-ATESAT : nous vous remercions de votre lettre du 17 décembre : le cadre va en effet devoir être rempli.

Un point d'attention tout de même : au premier février s'appliqueront les nouvelles grilles indiciaires pour la catégorie C, avec ses incidences sur la catégorie B. Plusieurs dizaines de milliers d'agents, C administratifs, techniques ou d'exploitation, devront être traités par le PSI pour un reclassement. Nous attirons votre attention sur l'ampleur du travail, la nécessité de donner des moyens pour la prise rapide des arrêtés, quand on sait les retards pris pour les changements d'échelon. Nous vous rappelons que pour les personnels d'exploitation il ne faut pas faire l'impasse sur le rattrapage sur les taux des heures supplémentaires. Nous vous demandons de donner des instructions aux PSI dans ce sens.

Au sujet de l'AFB, et encore une fois avant de passer la parole aux experts, vous nous avez dit la dernière fois qu'il nous restait 12 mois pour éclairer les zones d'ombre, mais au-delà de ce sujet, et au travers de l'Agence Française de la Biodiversité, ce Comité Technique Ministériel est l'occasion de porter un peu un éclairage sur l'état d'abandon des politiques de l'environnement et des agents qui en ont la charge, depuis la création du « grand ministère »

Sur tous les dossiers ou presque, rien n'a avancé. Dois-je vous rappeler le dossier des ATE – TE, pour lequel le ministre reconnaissait lui-même que c'était un dossier qui n'avait pas avancé, alors même qu'il faisait partie des chantiers prioritaires de l'agenda social ou bien sûr celui des contractuels des établissements publics, en particulier de l'ONEMA, qui est censé trouver une réponse rapidement puisque vous en avez à maintes reprises fait un préalable à la création de l'AFB.

Mais création qui se ferait à moyens constants, nous y reviendrons...

En matière de moyens justement, il nous faut revenir sur le prélèvement de 210 M€ sur le budget des agences de l'eau, que vous n'avez pas su éviter dans le PLF 2014. Soit disant coup unique mais il semble déjà que Bercy prépare déjà le coup suivant pour le PLF 2015, où il serait question de nouveaux prélèvements à hauteur de 1 milliard d'euro !!!

Est-ce le prélude à la rebudgétisation des redevances ? Dans ce contexte, quel avenir pour les agences de l'eau ? Surtout quand certaines collectivités comme la Région Bretagne revendique de prendre en main la politique de l'eau, et que, pour citer le vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, *«la préfecture de région y est favorable et nous avons reçu un courrier du directeur de l'eau au ministère de l'écologie, Laurent Roy, nous demandant de travailler sur ce projet»*,

En terme de dialogue social, nous vous réclamons depuis des années la création de comités techniques spéciaux inter-établissements et là-dessus nous attendons toujours. Outre la carence que cela constitue en matière de dialogue social, nous y voyons aussi la marque que le

ministère ne souhaite pas jouer pleinement son rôle de tutelle vis-à-vis des établissements de la sphère écologie, et se cantonne à une approche comptable. Ainsi le 13 décembre, dans le groupe de travail inter-parcs nationaux sur le dialogue social, une instance informelle, sa seule intervention est de demander un chiffrage de réduction de postes mutualisés.

Pas étonnant qu'on arrive aujourd'hui à des situations de blocage: outre les mouvements de cet automne à l'ONEMA et l'ONCFS pour soutenir les contractuels, boycott du séminaire des chefs de service à l'ONEMA la semaine dernière, 5 grèves dans les parcs nationaux contre l'appauvrissement des budgets des parcs et les réorganisations. A l'heure de l'AFB, dont la construction prévoit que les parcs nationaux seront des opérateurs rattachés, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité est totalement absente dans ce dossier ; en particulier au Parc des Cévennes, où le climat est extrêmement tendu. Là aussi, la tutelle abandonne son travail de régulation, puisque seul le Préfet de Lozère se saisit du dossier.

Nous avons largement évoqué, lors du CTM du 5 décembre, la lettre du médecin coordonnateur des médecins de prévention pour les services du ministère au sujet de la conséquence de la réforme de l'ADS et de l'ATESAT sur la santé des agents, mais vous seriez sans doute avisé d'interroger les médecins de prévention des établissements publics, pour savoir comment les agents vivent des modes de management parfois brutaux, sous la contrainte de la réduction imposée des plafonds d'emploi. Faire du chiffre, comme aux sombres heures récentes du ministère de l'intérieur, semble, par exemple, le seul credo du directeur général de l'Agence de l'Eau RMC, quel qu'en soit le prix pour les agents. Cette réduction des plafonds d'emploi, malgré la montée en puissance des missions des établissements, en Agence de l'eau comme à l'ONEMA, induit une dégradation des conditions de travail qui, de plus en plus, génère des situations de détresse au travail

Et pourtant les agents en charge des politiques de l'environnement ne sont pas moins exposés que les autres dans ce ministère.

Est-ce un effet de cet abandon, que de voir les actes de manifestations violents à leur égard se multiplier ?

Suite au saccage des locaux du service départemental de l'ONEMA de l'Allier, le ministre avait été prompt à nous répondre, et c'est tant mieux, avec des mots de ferme soutien aux agents. Mais dans les faits, sur le terrain, que s'est-il passé ? Le 5 décembre, c'étaient les locaux de la DDT de l'Aube qui faisaient l'objet de dégradations et de déversement de fumier, amenant son directeur à condamner, sous la pression des manifestants, des actes de police réalisés pourtant sous sa responsabilité. Le 11 décembre, c'étaient la DREAL et la DRAAF de Nantes qui étaient assaillies, forcées à négocier la non application des textes réglementaires sous la pression des canons à purin.

Faudra-t-il, comme en 1999, que ce soit le bureau du ministre qui soit saccagé pour qu'il réagisse à la hauteur du problème ? Nous attendons aujourd'hui un soutien fort, clair, médiatisé aux agents en charge des politiques de l'environnement, et tout particulièrement des polices. Et que ce soutien mette un terme à ce type d'exactions.

Nous pourrions également évoquer l'IFORE, qui ne joue plus son rôle, notamment vis-à-vis de la formation commune des corps de l'environnement, puisque chaque établissement revoit le tronc commun de ses formations pour l'adapter à ses propres besoins.

L'année 2013 a démontré que les services et opérateurs de terrain touchaient leurs limites de fonctionnement, dans un contexte où le ministère ne paraît plus rien piloter à quelque niveau que ce soit. Les exemples donnés démontrent un blocage progressif du fonctionnement de la sphère écologie publique. Au moment où nos gouvernants affichent des notions d'exemplarité pour notre pays, quels moyens veulent-ils se donner ? Dans ces conditions, 2014 ne peut être que l'année de rupture qui engagera le retrait de la France sur l'ensemble de ses engagements européens et internationaux dans ce domaine